



DROIT DE GRÈVE PASSIVE SCOLAIRE ?

Par Maxim

Bonjour,

Je suis un élève, et j'aurais aimé savoir si on (les élèves) a le droit de faire une grève passive ? Par grève passive, j'entends rien de plus qu'aller en cours, travailler normalement et tout, mais porter un brassard "EN GREVE", un peu comme les infirmiers qui ne peuvent pas arrêter de travailler.

J'ai déjà fait quelques recherches et notez quelques points : y compris dans le Règlement intérieur de mon Lycée (que vous pouvez trouver à cette adresse : <https://mont-blanc.ent.auvergnerhonealpes.fr/le-lycee/vie-scolaire/>)

- Nous sommes pas salarié, donc nous ne pouvons pas faire grève, mais la grève passive n'est pas reconnue comme une grève aux yeux de l'état. Même si ça en est une pour les infirmiers par exemple. Aussi, dans le règlement intérieur, il est interdit de troubler l'ordre public. D'ailleurs, autre question, doit-on prévenir la direction en cas de grève passive ?

Cordialement,
Merci beaucoup, désolé si c'est un peu long

Par DALL

vous avez conscience que ça n'a rien d'une grève, non ? si vous travaillez et assistez aux cours, c'est juste une journée normale avec un brassard. vous n'êtes pas salarié donc aucun droit de grève ne vous concerne.

Par Isadore

Bonjour,

Un élève ne peut pas faire grève, cela n'a pas de sens. Mais rien ne vous interdit de vous promener avec un brassard "en grève" si ça vous fait plaisir. Cela ne constitue pas à lui seul un trouble à l'ordre public ou à la discipline de l'établissement.

Je ne suis pas sûre que la direction de l'établissement soit intéressée par le fait que les élèves ont décidé de porter un brassard. Mais si vos revendications ont un lien avec l'établissement il faudra bien les exposer aux personnes compétentes si vous voulez arriver à quelque chose.

Par Maxim

D'accord, merci beaucoup. En effet, c'est pas considéré comme une grève mais c'est notre seul moyen légale de revendiquer quelque chose, non ? Ou alors être élu pour changer les choses au niveau de l'école, mais pour revendiquer quelque chose nationale, c'est notre seul moyen.

Et si nous travaillons au ralenti, comme on est pas salariés, ça ne peut pas entraîné de sanctions, si ?

Par Isadore

En effet, c'est pas considéré comme une grève mais c'est notre seul moyen légale de revendiquer quelque chose, non
Non, vous pouvez vous adresser aux élus directement : courriers, mails, demande de rendez-vous (les députés font des permanences)... Vous avez le droit de publier sur Internet vos revendications, sur un site dédié, un réseau social... Vous pouvez même créer une association, avec accord parental si vous avez moins de 16 ans, sans accord parental si vous avez plus de 16 ans ou vivez en Alsace-Moselle. L'adhésion à une association existante est libre sauf si l'association exige l'accord des parents :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34101]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34101
[url]

Et si nous travaillons au ralenti, comme on est pas salariés, ça ne peut pas entraîné de sanctions, si ?
Sauf si vous êtes en apprentissage, vous ne travaillez pas au sens légal du terme. Vous étudiez.

Tout dépend de ce que vous appelez "travailler au ralenti" : si vous comptez n'apprendre que la moitié des leçons en vue d'un contrôle, non, ce ne sera pas punissable. Vous finirez juste avec une mauvaise note. S'il s'agit de ne pas faire vos devoirs ou de désobéir au professeur, vous pouvez écopé d'une sanction.

Le but d'une grève est de mettre une pression économique et médiatique sur son employeur pour obtenir quelque chose. Que des élèves tirent au flanc en classe va indifférer totalement aux députés et sénateurs. La grève n'a de sens que dans le monde professionnel, contrairement à ce qu'aiment croire certains étudiants ou élèves.

Par kang74

Bonjour

Avez vous compris que c'est l'état qui a le devoir de vous proposer un enseignement suivant vos capacités ?
Vous pouvez ne pas travailler, travailler qu'à moitié, le seul sanctionné de fait sera vous : à aucun moment cela nuira à une autre personne que vous .

Je ne sais pas bien pourquoi vous voulez faire grève, m'enfin il va falloir comprendre que s'il existe des choses très contestables comme parcours sup, c'est surtout que les caisses sont vides , donc il n'y a plus la place pour tout le monde ; seuls les très motivés, les plus travailleurs, auront une place en enseignement supérieur .
Car une année d'enseignement supérieur coute cher à l'état, et c'est le seul moyen (contestable) qu'il ait trouvé pour ne pas payer pour rien .